

M^r Lawoux (châtes mais pêcheur à Coelus)

M^r Trideux (compertux, mais pêcheur à Coelus)

M^r Depond (Coelus)

M^r Dormont (Coelus) (non pêcheur)
Lionel

Toutes ces personnes en majorité des pêcheurs ont manifesté leur opposition au projet de renaturation de la Coel et en particulier à l'arsèment de l'ouvrage aval de Coelus au ROE 54551

Fin de ma première permanence à 17h

le commissaire enquêteur


~~J. Depond~~

2^{ème} permanence du 29/04/2019

- 1^o) conservation des vannages clés en 1993 par l'ex District permet de régler le niveau d'eau de la Cote. la passe à poissons fonctionne (22 poissons ont été capturés en automne de 1995).
- 2^o) Créer un bief d'une profondeur de 4m pour conserver les poissons (exemple à Ecury).
- 3^o) A court terme les vannages (6) sont manoeuvrés pour permettre un niveau de la vase recherchée et favorable à la pêche.

M. DERRIC Claude M. Brément Pierre



Pierre Triquenot


Remise par M. Triquenot d'un document sur la passe à poissons de Coolus.

Fin de ma 2^{ème} permanence à 17h

le commissaire en quai



3^{ème} permanence du 20/5/2019

Remarques de Michel ANDRINETTE, pêcheur à la
Saumonée de Coole.

1/ Pour que ces travaux puissent entraîner un meilleur
débit de la Coole, encore faudrait-il qu'il y ait
de l'eau dans la rivière...

Toutes les modifications envisagées ne serviraient
à rien à cause du manque d'eau récurrent
(a-t-on déjà vu un poisson survivre sans eau ?)

Avant de s'attaquer aux affeets de notre
rivière, il serait souhaitable de réfléchir à certaines
causes locales d'absence d'eau : déboisement ou
déforestation dès la fin de la 2^e guerre mondiale,
pompages dans les nappes souterraines...

Ces travaux, seuls, ne pourraient éviter les
affeets réguliers et donc la disparition de la vie
aquatique dans la Coole.

2/ Malgré ces remarques, même si les travaux
projetés étaient effectués, qu'est-ce qui prouve
que des truites reviendraient, resteraient et se
reproduiraient dans la partie aménagée de la rivière?

Suite à des décennies de reempoisonnements, les
truites farcies « vraies » ne semblent plus exister...

Connait-on des exemples de travaux similaires
qui ont été suivis d'un retour à une vie
aquatique « normale » dans les parties aménagées
des rivières ?

3 Pourquoi combler la fosse en aval du vannage, fosse qui constitue une zone de repos pour les poissons ?

Un curage et un creusement de cette fosse et du bras de décharge seraient profitables et permettraient de remettre en valeur cette partie du parc de Coulus : c'est agréable d'être à proximité du vannage et de la passe à poissons, de regarder et d'écouter l'eau (quand il y en a...) couler...

Ce projet d'aménagement de la Coole n'a pas été demandé par les sociétaires de la Saumonée ; les pêcheurs avec lesquels j'en ai discuté ne sont pas favorables aux travaux envisagés.

~~Michel Andruette~~

Michel ANDRUETTE
8 rue Fernand Praynaud
51 510 Fagnières

M. VAN DUICK Gilbert. Contre le
24 rue Jean Jermoloff Proj et de Coulus
51000 Chalons sur Ch-pagne —

~~ADAM ALAIN~~

ADAM ALAIN
23 rue de l'église
51510 Coulus

Contre la destruction
du vannage qui a son utilité

Alain

En 1995, réalisation d'un ouvrage qui permet en hiver de libérer le passage de l'eau et en période estivale de maintenir un niveau d'eau acceptable dans la rivière.

Cet ouvrage a été réalisé sur les vestiges d'un ancien moulin qui lui autre régulait le débit d'eau de la Coole. A près une étude réalisée de la Fédération de Pêche, une échelle à poissons, très fonctionnelle a autre été réalisée lors de la construction de cet ouvrage.

Aujourd'hui, il est suggéré de dimodifier l'installation existante, ce qui va à l'encontre de toute logique: maintien d'un certain niveau d'eau en été en fermant plus ou moins les vannes existantes.

Si on supprime cette installation, en cas de crue de la Marne, celle-ci pourrait remonter la Coole et submerger quelques habitations - Est-ce mentionner dans l'enquête?

Enfin dans la presse locale, il est fait mention d'un coût de 110'000,00€ hors taxes; l'argent public est-il bien utilisé?

Michel FLOT

2 Rue de Compevrix

51510 COULOGES

Monsieur Triquet m'a remis une note écrite
datée du 13 mai 2019

Monsieur Derre' Claude m'a remis une note
écrite en date du 20 mai 2019 jointe au registre
2 rue du Château 51510 Coches

Monsieur Jean Lajoie

5 rue de Compertrix 51510 Coches

remise d'une note écrite jointe au dossier